



TALENZ
AUDIT

**ASSOCIATION
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE**

La Briqueterie - RD 113 - Silly-En-Gouffern
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30 juin 2023
SIREN 529102915

TALENZ FIDORG AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée générale de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels relative aux faits caractéristiques de l'exercice liés à l'attribution d'une aide financière pluriannuelle par l'Etat.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant les indemnités des dégâts des gibiers et la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport au référentiel associatif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ FIDORG AUDIT SAS

Manuel LE ROUX
Commissaire aux Comptes
Associé

Bilan Actif

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	12 265	12 265		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	112 223	74 875	37 349	40 526
Constructions	1 982 713	1 106 091	876 622	915 458
Installations techniques, matériel et outillages industriels	142 137	135 214	6 923	7 740
Autres immobilisations corporelles	295 879	273 627	22 253	37 050
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	214 317		214 317	214 305
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	2 759 534	1 602 071	1 157 464
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	65 351		65 351	59 750
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 849		19 849	8 653
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	713 926		713 926	725 553
Valeurs mobilières de placement	3 780 658		3 780 658	3 812 237
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	451 244		451 244	332 199
Charges constatées d'avance	24 645		24 645	22 647
	TOTAL III	5 055 673	5 055 673	4 961 039
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 815 207	1 602 071	6 213 137	6 176 117

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	15 245	15 245
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 751 125	3 892 381
Autres réserves		
Report à nouveau	904 489	904 489
Excédent ou déficit de l'exercice	665 746	-141 256
Situation nette	5 336 605	4 670 859
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	5 336 605
Comptes de liaison	II	4 670 859
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	220 096	430 771
	TOTAL III	220 096
PROVISIONS		
Provisions pour risques	113 256	126 061
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	113 256
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 108	91 902
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 499	49 400
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	140 978	135 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 423
Autres dettes	294 595	670 544
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	543 180
Ecarts de conversion passif	VI	948 426
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 213 137
		6 176 117

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	761 593	771 938
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 471 261	1 212 271
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	113 389	105 633
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	482 504	772 692
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	261 661	279 037
Utilisations des fonds dédiés	410 954	29 367
Autres produits	103 176	57 091
	TOTAL I	3 604 537
		3 228 029
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 089 357	1 394 820
Variation de stocks	-5 601	-746
Autres achats et charges externes	524 220	468 765
Aides financières	145 638	149 235
Impôts, taxes et versements assimilés	42 513	28 582
Salaires et traitements	616 129	556 485
Charges sociales	215 377	197 700
Dotations aux amortissements et dépréciations	81 301	94 221
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	211 962	430 771
Autres charges	53 333	61 068
	TOTAL II	2 974 228
		3 380 901
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	630 308
		-152 873
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 286	1 159
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 532	18 424
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	32 817
		19 583
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	967	1 324
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	967
		1 324
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 850
		18 258
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	662 158
		-134 614

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	9 660	1 399
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	9 660	1 399
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		3 824
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	86	
TOTAL VI	86	3 824
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 574	-2 425
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	5 986	4 216
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 647 014	3 249 010
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 981 268	3 390 266
EXCEDENT OU DEFICIT	665 746	-141 256

Contributions volontaires en nature

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens
Prestations en nature
Personnel bénévole

TOTAL

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 6 213 137 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 665 746 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que des ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasseur. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit à des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

LA BRIQUETERIE, SILLY-EN-GOUFFERN, 61310 GOUFFERN EN AUGE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 6 213 137 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 665 746 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La Fédération des Chasseurs de l'Orne s'est vu attribuer une aide financière pluriannuelle d'un montant de 328 815.64 € sur l'année 2023, dont 164 407.82 € au titre du 30/06/2023.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Le règlement CRC n°2004-0 du 23 novembre 2004 impose de comptabiliser les immobilisations par composants lorsque ces derniers sont identifiés dès l'origine, ou lors de remplacement d'un composant identifié en tant que tel à l'origine, ou bien d'un élément qui n'avait pas été identifié comme composant.

Seuls les composants qui sont significatifs et qui conservent ce caractère au moment du renouvellement doivent être identifiés.

Le premier immeuble situé à Silly-en-Gouffern, et mis en service le 01/06/2011, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

L'extension de la partie bureaux de cet immeuble, mise en service le 22/10/2012, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

Le bâtiment de stockage, mise en service le 12/10/2020, a fait l'objet d'une comptabilisation par composants.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels, licences | 1 à 10 ans, |
| • Constructions | 5 à 40 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 5 ans, |
| • Installations techniques, matériel | 3 à 10 ans, |
| • Autres immobilisations | 3 à 10 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.60 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 113 256 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 220 095.60 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt de 400 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne a nécessité un nantissement sur les titres OPCVM (Ecureuil Expansion) à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt, soit 100 000 €. Le montant du nantissement ne varie pas en fonction du capital restant dû.

Lien avec la Fédération Régionale des Chasseurs

Dans le cadre de l'écocontribution, des projets sont effectués par la Fédération des Chasseurs de l'Orne. Les fonds liés à ces projets sont reçus directement par la Fédération Régionale des Chasseurs, et leurs seront reversés par la suite. Ceux-ci apparaissent dans les comptes 467500011 à 467500017 pour un montant total de 257 294.40 euros.

Autres informations

Les données financières du service général, du service dégâts et celui de l'écocontribution sont les suivants :

	GENERAL	DEGATS	ECOCONTRIBUTION	TOTAL
Produits d'exploitation	1 326 675	2 036 306	241 556	3 604 537
Charges d'exploitation	- 1 272 898	- 1 459 775	- 241 556	- 2 974 228
RESULTAT D'EXPLOITATION	53 777	576 531	0	630 308
RESULTAT FINANCIER	30 646	1 204		31 850
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 574			9 574
Impôts sur les bénéfices	- 5986			- 5 986
RESULTAT NET	88 011	577 736	0	665 746

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 455			
TOTAL	28 455			
Terrains	112 223			
Constructions :	1 966 895			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	7 432		12 076	
Installations :	151 536		3 288	
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers	57 314			
Matériel :	124 168			
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	163 124		2 473	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	2 582 691		17 837	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	214 305		12	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	214 305		12	
TOTAL GENERAL	2 825 451		17 849	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		16 190	12 265	
TOTAL		16 190	12 265	
Terrains			112 223	
Constructions :		3 690	1 963 204	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.			19 508	
Installations :		12 687	142 137	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			57 314	
- De transport		18 032	106 136	
Matériel :		33 166	132 430	
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		67 576	2 532 952	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			214 317	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			214 317	
TOTAL GENERAL		83 766	2 759 534	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		28 455		16 190	12 265
TOTAL		28 455		16 190	12 265
Terrains		71 697	3 177		74 875
Constructions - Sur sol propre		1 058 257	49 187	3 690	1 103 754
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		612	1 724		2 336
Installations techniques, matériel et outillage industriel		143 796	4 105	12 687	135 214
Installations générales, agencements et aménagements divers		42 981	4 426		47 407
Matériel de transport		114 951	4 454	18 032	101 373
Matériel de bureau et informatique, mobilier		149 623	8 391	33 166	124 847
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		1 581 917	75 464	67 575	1 589 805
TOTAL GENERAL		1 610 372	75 464	83 765	1 602 071

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES			REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	19 849	19 849	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 250	1 250	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	446 760	446 760	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	265 916	265 916	
Charges constatées d'avance	24 645	24 645	
	TOTAL	758 420	758 420

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	62 764	28 986	33 779	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 499	44 499		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	42 083	42 083		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	85 568	85 568		
Impôts sur les bénéfices	5 986	5 986		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 341	7 341		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	294 595	294 595		
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	542 836	509 057	33 779

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

28 966

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	3 892 381			141 256	3 751 125
Report à nouveau	904 489				904 489
Excédent ou déficit de l'exercice	-141 256	141 256	665 746		665 746
Situation nette	4 670 859	141 256	665 746	141 256	5 336 605
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	4 670 859	141 256	665 746	141 256	5 336 605

Commentaire

Variation des fonds dédiés - Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Projet 576	30 223		17 403		-11 684	1 136	
Projet 887	130 800		123 803			6 997	
Projet 1101		51 400	3 846			47 554	
Plan Résilience	269 749		269 749				
Plan d'accompagnement		164 408				164 408	
TOTAL	430 772	215 808	414 801		-11 684	220 095	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi	126 061		12 805		113 256
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
		126 061	12 805		113 256
	TOTAL II				
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	126 061	12 805		113 256
Dont dotations et reprises :			12 805		
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	62 764	100 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Total	62 764	100 000

Nantissement sur les titres OPCVM (Ecureuil Expansion) à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt (400 000 €), soit 100 000 €.

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32	45
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 022	28 116
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	74 837	91 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	251 898	631 442
Instruments de trésorerie		
TOTAL	345 788	750 944

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 164	5 540
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	3 242	5 762
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	17 405	11 302

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Charges :	- D'exploitation	24 645	22 647
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		24 645	22 647

Commentaire